

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case « néant » ci-dessous.

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

pour AJ **1 | 2** mois

1 NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION		BUREAU D'ÉTUDE													
Nature de l'activité (1)						30 Adhérents						Code activité pour les praticiens médicaux			
N° SIRET									si exercice en société (2)	AV		Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)	d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL			
Comptabilité tenue (2) :	Hors taxe	CV	<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA						AT			
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal	AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion					Nombre de salariés	AP			Salaires nets perçus	AR		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)						DA									
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)										AA	85 751	101,79 %	
R E C E T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)										AB	78	0,09 %	
	3	Honoraire rétrocédés (dont suppléments rétrocédés)										(3)	1 431	1,70 %	
	4	Montant net des recettes										AD	84 242	100,00 %	
	5	Produits financiers (4)										AE	4		
	6	Gains divers (5)										AF	1 536	1,82 %	
	7											AG	85 783	101,83 %	
			TOTAL (ligne 4 à 6)												
3	8	Achats (6)										BA	1 877	2,23 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N N E L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)										BB	9 905	11,76 %
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)										BC	2 657	3,15 %
	11		Taxe sur la valeur ajoutée										BD		
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale										JY	451	0,54 %
	13		Autres impôts										BS	678	0,80 %
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible										BV	3 028	3,59 %
	15	Loyer et charges locatives										BF	2 730	3,24 %	
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)										BW			
	17	Entretien et réparations			913							1,08 %			
	18	Personnel intérimaire													
	19	Petit outillage (11)										394	0,47 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité										475	0,56 %		
	21	Honoraire ne constituant pas les rétrocessions (11)										2 210	2,62 %		
	22	Primes d'assurances										5 960	7,07 %		
	23	Frais de véhicules (12)										4 349	5,16 %		
		(cocher la case si évaluation forfaitaire)			...										
24	Autres frais de déplacements (voyages...)										804	0,95 %			
		Charges sociales personnelles (13)										BT	10 484		
25		dont obligatoires										BU	266		
		dans cotisations facultatives Madelin			BZ	2 751		dans facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							
26	Frais de réception, de représentation et de congrès										745	0,88 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone										1 843	2,19 %			
28	Frais d'actes et de contentieux										71	0,08 %			
29	Cotisations syndicales et professionnelles			BY	295							0,35 %			
30	Autres frais divers de gestion										2 024	2,40 %			
31	Frais financiers (14)														
32	Pertes diverses (15)														
33											TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	56 103	66,60 %	

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION

BUREAU D'ÉTUDE

N° SIRET

30 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)					CA	29 680	35,23 %
	35	Plus-values à court terme (16)					CB	300	0,36 %	
	36	Divers à réintégrer (17)					CC	11 396	13,53 %	
	37	Bénéfice Société civile de moyen (18)					CD			
	38						TOTAL (ligne 34 à 37)	CE	41 376	49,12 %
	39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)					CF			
	40	Frais d'établissement (19)					CG	263	0,31 %	
	41	Dotation aux amortissements (20)					CH	922	1,09 %	
	42	Moins-value à court terme					CK	2		
	43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX		CL	2 503 2,97 %
	44	Déficit Société civile de moyens (18)					CT			
	45						CO			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)					CQ			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)					CM			
5		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX	15 846		
		Taxe sur la valeur ajoutée					CY	2 002		
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CZ	226		
		dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :					AU			
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :							
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12) (1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Véloréacteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
	Désignation des véhicules :			Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles		Amortissements pratiques à réintérer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
	Modèle(s)		Type (1)	Puissance fiscale	Barème BNC (2)	(2)	Type de carburant (3)			
			T		X			11 390		
	Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
	Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035								A	B